

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL242

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 36 BIS

Rédiger ainsi l'alinéa 10 :

« La délibération institutive établit : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.